



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, tenue le 28 mars 2014, à 20 h, au centre communautaire, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly.

**1. CONSTAT DE L'AVIS DE CONVOCATION (CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC, ARTICLE 156)**

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2014-60 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 20 h.

Sont présents : Christian Richard, maire  
Stéphanie Bergeron, conseillère  
Line Boisvert, conseillère  
Jérôme Pagé, conseiller  
Monic Pichette, conseillère  
Émile Brassard, conseiller  
Yvon Laviolette, conseiller

M. Jacques Alain est présent à la séance.

Vingt-neuf personnes sont présentes.

Il est proposé par M. Yvon Laviolette, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE la séance extraordinaire soit ouverte sous la présidence de M. Christian Richard, maire.

**ORDRE DU JOUR**

1. **Constat de l'avis de convocation (Code municipal du Québec, article 156)**
2. **Ouverture de la séance**
3. **Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 28 mars 2014**
4. **Embauche de M. Jacques Alain au poste de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly**
5. **Embauche de Mme Annie Gagnon au poste de commis comptable de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly**
6. **Embauche de M. Benoît Côté pour le centre communautaire de Saint-Antoine-de-Tilly**
7. **Période de questions**
8. **Levée de la séance**

---

**3. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 28 mars 2014**

**2014-61 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 MARS 2014**

Il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 28 mars 2014.





**4. Embauche de M. Jacques Alain au poste de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly**

**2014-62 EMBAUCHE DE M. JACQUES ALAIN AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY**

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Diane Laroche, est actuellement en congé de maladie;

ATTENDU QUE la directrice générale adjointe est également en congé de maladie;

ATTENDU QUE la Municipalité peut difficilement fonctionner en l'absence de ces deux officiers;

il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly embauche M. Jacques Alain au poste de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim jusqu'au retour de la titulaire en titre, Mme Diane Laroche;

QUE le maire, M. Christian Richard, soit autorisé à signer le contrat de travail de M. Alain;

QUE la rémunération du directeur général par intérim soit prise au poste budgétaire 21 3000 141;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim soit autorisé à signer les effets bancaires, chèques et ordres de paiement de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, conformément aux engagements pris par le conseil municipal, et ce, pour la durée de sa fonction intérimaire.

**5. Embauche de Mme Annie Gagnon au poste de commis comptable de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly**

**2014-63 EMBAUCHE DE MME ANNIE GAGNON AU POSTE DE COMMIS COMPTABLE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY**

ATTENDU QUE la directrice adjointe est actuellement en congé de maladie;

ATTENDU QUE la date de retour au travail de Mme Danièle Genest n'est pas connue;

ATTENDU QUE la gestion financière de la Municipalité souffre de cette situation;

il est proposé par Mme Stéphanie Bergeron, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly embauche Mme Annie Gagnon au poste de commis comptable pour la Municipalité, et ce, jusqu'au retour de Mme Genest.

**6. Embauche de M. Benoît Côté pour le centre communautaire de Saint-Antoine-de-Tilly**

**2014-64 EMBAUCHE DE M. BENOÎT CÔTÉ POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY**

ATTENDU QUE M. Richard Lortie, employé au centre communautaire de Saint-Antoine-de-Tilly, sera absent du travail pour une période de trois semaines, soit du 1<sup>er</sup> avril au 21 avril 2014;

il est proposé par Mme Monic Pichette, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly engage M. Benoît Côté pour assumer les tâches et fonctions de M. Lortie pour la période mentionnée. M. Côté travaillera les mardis, mercredis et jeudis en soirée;





QUE les autres conditions de travail de M. Côté seront celles des employés surnuméraires de la Municipalité et que les fonds nécessaires seront pris à même le poste 27 0122 144.

**7. Période de questions**

**8. Levée de la séance**

**2014-65 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal lève la séance, il est 20 h 14.

Je, Christian Richard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal du Québec.

\_\_\_\_\_  
Christian Richard  
Maire

\_\_\_\_\_  
Jacques Alain  
Directeur général par intérim

